

Communauté de Communes Médullienne : deux nouvelles zones d'activités économiques en projet à Avensan et à Brach

1/ ZAE « Pas du Soc 2 » à Avensan

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la CdC Médullienne a notamment vocation à créer, aménager, entretenir et gérer des zones d'activités économiques.

A ce jour, elle dispose de deux zones d'activités économiques intercommunales :

- à l'est du territoire : la zone d'activités économiques (ZAE) « Pas du Soc 1 » sur la commune d'AVENSAN,
- à l'ouest : la ZAE « La Gare » sur la commune du PORGE.

La Communauté de Communes Médullienne porte le projet de création d'une **zone d'activités économiques (ZAE) « Pas du Soc 2 » d'environ 35 ha sur la commune d'AVENSAN**, à l'entrée du Parc Naturel Régional Médoc. Cette ZAE est localisée à proximité de la zone d'activités existante « Pas du Soc 1 », en entrée de ville de CASTELNAU-DE-MÉDOC, le long de la route départementale 1215 (Bordeaux-Le Verdon).

Orienté prioritairement sur le développement des filières bois et développement durable, ce futur parc d'activités vise à renforcer l'économie locale et à développer les emplois sur le territoire. Il aura trois vocations principales d'accueil : productions industrielles et artisanales, commerces à fréquence occasionnelle (jardinerie, bricolage notamment) et équipements publics ou d'intérêt collectif. Le site est en effet pressenti pour accueillir le projet d'équipement aquatique (à l'étude).

Où en est-on ?

La Communauté de communes Médullienne a engagé en juin 2018 la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC). Plusieurs scénarios d'aménagement ont été étudiés. Les études environnementales en cours d'achèvement (études des sols, zones humides, espèces protégées) ont permis de faire évoluer le projet et de préciser le schéma d'aménagement.

Permanences d'accueil du public et réunions publiques organisées en juillet et en septembre

Un dossier de présentation du projet est consultable à l'accueil du siège de la Communauté de Communes Médullienne (4 place Carnot à Castelnau-de-Médoc) et sur le site Internet. Un registre est à votre disposition pour consigner les observations du public.

Afin d'enrichir la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées, la Communauté de Communes prévoit l'organisation de **deux permanences ouvertes au public**.

Elles se tiendront les **jeudi 11 juillet 2019 de 14h à 18h et mardi 24 septembre 2019 de 14h à 18h à l'annexe de la Communauté de Communes Médullienne**, située 1 avenue Gambetta à Castelnau-de-Médoc.

Deux réunions publiques seront également organisées le mardi 10 septembre 2019 à 19h à Avensan et le mardi 17 septembre 2019 à 19h à Brach.

2/ Une zone artisanale à Brach

Outre le projet d'aménagement de la ZAE « Pas du Soc 2 » à Avensan, et afin de répondre aux besoins de développement de l'activité artisanale, la Communauté de Communes Médullienne a décidé de créer une **zone artisanale à Brach d'une superficie de 1,7 ha**.

Pourquoi une zone artisanale à Brach ?

Les objectifs de la Communauté de Communes Médullienne sont :

- d'accompagner le développement d'entreprises artisanales existantes sur le territoire, en leur permettant de s'installer dans des locaux mieux adaptés à leurs activités
et
- de renforcer le tissu économique local, en accueillant de nouvelles entreprises artisanales, tout en favorisant une meilleure répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire communautaire.

Où en est-on ?

L'étude préalable à la création de cette zone artisanale, qui comporte deux volets (économique et environnemental) est en cours. Les premiers résultats de cette étude, ainsi que le projet d'aménagement seront présentés à l'occasion de **deux réunions publiques qui se dérouleront le mardi 10 septembre 2019 à 19h à Avensan et le mardi 17 septembre 2019 à 19h à Brach**.

Contact pour tout renseignement : Joanna SCHOENDORFF, Chargée de mission « Développement économique – Habitat » - 05 64 31 07 71 – jschoendorff@cdcmedullienne.fr